



International & Traditional Budo Federation

Candidature à un grade « dan »

Discipline:.....

Méthode:.....

Club :.....

Examen du :

NOM :..... Numéro d'affiliation :.....

PRENOM :..... Date de naissance :.....

Adresse :.....

N° de TEL / GSM du candidat :.....

Adresse mail:.....@.....

Grade postulé :..... GRADE ACTUEL obtenu le :.....

Signature du candidat

Signature pour accord du professeur

A joindre, copie de chaque page suivante : timbres fédéraux, cours fédéraux, stages, kyu-grades.

A remplir par le Président de la commission des grades:

Date de remise du présent document par le professeur :.....

Timbre fédéral OK NOK. / Cours fédéraux OK NOK / Délai minimum OK NOK.

Candidature admise

Candidature refusée

Signature du Président de la commission des grades

Important :

- **ARMES TRANCHANTES SONT INTERDITES POUR LES « CORPS A CORPS ».**
- **Toute demande de passage de dan doit parvenir au Président de la commission des grades concernée, 6 semaines avant la date de l'examen !!**



International & Traditional Budo Federation

Âges minimum :

- 15 ans pour une ceinture noire 1er dan
 - 17 ans pour une ceinture noire 2ème dan
 - 20 ans pour une ceinture noire 3ème dan
 - 24 ans pour une ceinture noire 4ème dan
 - 29 ans pour une ceinture noire 5ème dan
 - 35 ans pour une ceinture noire 6e dan et Minimum 5 ans en tant que 5^{ème} Dan (décision fédérale)
- Minimum de 75% de présence aux cours fédéraux organisés entre le grade porté et le grade postulé obligatoire.
 - 1an minimum entre 2 passages de grades dans des disciplines différentes.

En cas d'empêchement (travail, maladie, etc...), les cours fédéraux peuvent être remplacés par l'entraînement du candidat dans le dojo d'un des membres de la commission des grades (excepté son propre professeur).

C. Grades honorifiques récompensant une carrière martiale :

- Candidat proposé au coordinateurs par le Président de la commission des grades concernée.
 - Pas de nomination à un grade supérieur au plus haut gradé de la discipline.
 - Acceptation, dans son grade, d'un nouvel affilié par équivalence jusqu'à 9^{ème} dan.
 - Pour la direction technique d'une discipline, l'honneur à l'ancien dans la fonction sera de rigueur même si son grade est inférieur au nouveau venu.
- 7^{ème} dan : avoir minimum 42ans
 - Minimum deux ans d'appartenance à la Fédération.
 - Minimum 5 années en tant que 6^{ème} dan (décision fédérale)
 - 8^{ème} dan : avoir minimum 50 ans,
 - Minimum deux ans d'appartenance à la Fédération.
 - Minimum 5 années en tant que 7^{ème} dan (décision fédérale)
 - 9^{ème} dan : avoir minimum 60 ans
 - Minimum deux ans d'appartenance à la Fédération.
 - Minimum 5 années en tant que 8^{ème} dan (décision fédérale)
 - Réservé aux Maîtres qui ont au moins 40 ans d'activité justifiée dans les arts martiaux.
 - 10^{ème} dan, uniquement à titre posthume.

ATTENTION :

Tout cas non-prévu (au sens le plus large) lors de l'élaboration de ces directives sera soumis à la Commission des Grades et au Conseil d'administration.

Le Président ITBF est le garant de la stabilité fédérale au sens le plus large.